



## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE COMPIEGNE 2023

### RAPPORT FINANCIER Exercice 2022

Le , jeudi 28 septembre 2023

Chères Amies, Chers Amis,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport du trésorier suite à mon élection lors de notre dernière Assemblée Générale.

Je tiens à remercier particulièrement Françoise TALLON, notre ancienne trésorière qui a toujours été disponible pour m'aider dans ma tâche, d'autant plus qu'il n'était pas aisé de reprendre "au milieu du gué" un exercice comptable en cours.

Votre cotisation est de 80 € au total qui se divise en part égale entre notre Amicale et votre amicale de région.

La cotisation de membre de l'Amicale s'élève à 40 €, dont 17 € sont reversés à notre fédération AGEA Sénior.

En ce qui concerne les conjoints survivants, la cotisation BUA totale est de 50 €, notre part revenant à 13 €

Je rappelle l'importance d'utiliser le BUA (Bulletin unique d'adhésion), dont la fédération gère intégralement les appels de cotisations et sa gestion comptable.

La gestion ancienne dite du "Stock", qui vous demande de régler séparément les cotisations est source de complications et d'erreurs mais aussi d'oublis ...

Je tiens à remercier chaleureusement Alain BENOIT, notre trésorier adjoint, qui a la lourde tâche de s'occuper des règlements par chèques.

Ne pouvant être présent aujourd'hui, il vous adresse toutes ses amitiés.

Pour faciliter sa tâche et notre gestion, nous vous enjoignons de limiter l'envoi de chèques et si possible de privilégier les virements.

Si vous ne pouvez pas faire autrement que de régler par chèque, surtout ne l'agraphez pas !

Nous remercions très chaleureusement tous ceux qui ont apporté, en plus de la cotisation, une contribution de soutien et solidarité. nfin, pour terminer sur ce volet et si vous faites partie du "stock" adhésions avant 2018, c'est à dire des appels de cotisations séparés, nous vous remercions très sincèrement de demander à passer en bulletin de convergence afin d'avoir une cotisation unique et d'alléger notre lourd et fastidieux travail d'encaissement des cotisations.

Nous sommes bénévoles et vous en remercions sincèrement par avance.

Je vous présente le bilan de l'exercice 2022:

## Réussir Sénior Assemblée Générale

### Présentation Exercice 2022

Nature des Recettes	Montants
Cotisations encaissées	50 110 €
Cotisations de Soutien/Solidarité	1 704 €
Publicités pour les Revues	15 900 €
Subventions AXA	41 000 €
Recettes Congrès BOURGES	36 256 €
Intérêts Bancaires	1 089 €
Produits Exceptionnels	0 €
<b>Total Recettes</b>	<b>146 059 €</b>
Nature des Dépenses	
Cotisations AGEA Sénior	20 298 €
Réunions Statutaires et Bureau	14 996 €
Missions et Commissions	6 095 €
Bulletins de l'Amicale	12 165 €
Gestion et Informatique	2 220 €
Cadeaux, Fleurs, Voeux	1 065 €
Chocolats Adhérents	6 684 €
Affranchissements	4 153 €
Abondements aux Régions (adhérents et manifestations)	9 105 €
Organisation et Prestataires CONGRES	54 386 €
Frais Elections	3 625 €
Aides Fonds de Solidarité	1 200 €
Frais Bancaires	57 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>136 049 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>10 010 €</b>

Le résultat de l'exercice s'élève à 10010 €

Nous vous proposerons la résolution d'affecter ce résultat en report à nouveau.

Nous avons communiqué sur demande des contrôleurs aux comptes 21 justificatifs de dépenses.

Des informations sur l'exercice 2023.

Suite à la mise en place d'un fonds de réserve stratégique suivant l'article 11 des statuts de la fédération, nous avons cantonné en 2023, un montant de 24580 €

Suite aux recommandations des contrôleurs aux comptes lors de leur rapport du 29 septembre 2022,

Nous avons renégocié à la baisse les frais bancaires avec notre banque. Nous avons réussi à harmoniser les frais pour les régions, sauf pour la région Nord-Est qui "porte" l'abonnement numérique.

Je rappelle que notre amicale est une seule entité juridique avec 6 comptes bancaires indépendants à gérer, qui plus est la mise en place obligatoire d'une clef digitale unique pour gérer ces comptes a fortement compliqué notre quotidien.

Par décision de notre conseil d'administration du 15 décembre dernier, les régions seront intégralement remboursées par le national de leurs frais bancaires, en décembre pour l'exercice 2023.

En plus des abondements statutaires aux régions, le national reverse aux régions, 50% des cotisations sympathisants souscrites dans l'année.

Je vous remercie de votre attention

**MICHEL MAQUEVICE  
TRESORIER NATIONAL**